

## **DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décision n° D2024\_09

### **OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2023A07 – REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA FOUGERE**

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

**VU** la délibération 20230925\_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**VU** le marché de travaux relatif à la réhabilitation du Stade de La Fougère 2023A07 lancé le 19 juillet 2023, puis relancé le 9 janvier 2024 sur 5 lots infructueux,

**VU** le registre des dépôts comportant :

- 2 offres pour le lot 5 étanchéité (Sud Atlantique Etanchéité et Etandex)
- 2 offres pour le lot 8 menuiseries intérieures bois (Sogeme et Laporte)
- 3 offres pour le lot 10 carrelage – faïence (Lesca, CMB et BCV)
- 3 offres pour le lot 13 électricité – courants forts et faibles (Inéo, Capet et Elec 64)

**CONSIDÉRANT** que certaines propositions répondent aux besoins énoncés dans la consultation pour une durée de 18 mois environ à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

## **D É C I D E**

**ARTICLE 1** : de signer le marché relatif à la réhabilitation du complexe sportif de la Fougère avec :

- la société Sud Atlantique Etanchéité de Saint-Martin de Seignanx (40) pour un coût HT de 155 543.68 € (tranche ferme et optionnelle) – lot 5.
- La société Laporte de Samadet (40) pour un coût HT de 40 142.99€ (tranche ferme) – lot 8.
- La société Lesca de Tartas (40) pour un coût HT de 81 698.50€ (tranche ferme + variantes) – lot 10.
- La société Elec 64 de Arcangues (64) pour un coût HT de 137 741.79€ (tranche ferme et optionnelle) – lot 13.

**ARTICLE 2** : de relancer le lot 09 : plâtrerie – isolation – faux plafonds (pas d'offre déposée)

**Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse**  
24 Avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE  
05 58 77 00 21 – [contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)  
[www.ville-tyrosse.fr](http://www.ville-tyrosse.fr)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 040-214002842-20240327-D2024\_09-AU



**ARTICLE 3** : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 08/01/2024 pour une parution sur le site de landespublic.org, sur le site de la Ville et sur le BOAMP.

**ARTICLE 4** : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2024



Le Maire,  
Régis GELEZ